

COMMUNE DE HERBITZHEIM

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 janvier 2023 à 20h00

Sous la présidence de M. Michel KUFFLER, Maire

Nombre de membres en exercice : 19

Membres présents : 13

Mme ORDITZ Adjointe,
MM. PADRIXE et PEISSEL-SARAGOZA Adjoints,
Mmes KOEPEL, KRAU, MULLER, STEINER,
MM. BUHA, HUMBERT, ROGER, RUFF, WITTMANN

Absence excusée avec procuration : 3

Mme HERTER pour M. PEISSEL-SARAGOZA
Mme SEBAA pour M. PADRIXE
M. GILGER pour Mme ORDITZ

Absence excusée : 2

Mmes FALK et SCHMITT

Absence non excusée : 1

Mme LOCATELLI

Secrétaire de séance : Mme ORDITZ

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu précédent
2. Installation d'un nouveau conseiller (délibération n° 2023-01)
3. Modification délibération n°2022-064 Achat terrains rue de Keskastel (délibération n°2023-02)
4. Tarifs de location des salles (délibération n°2023-03)
5. Tarif journée continue au périscolaire (délibération n°2023-04)

1. Approbation du compte-rendu précédent

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont une remarque à formuler au regard de la lecture du compte-rendu. Aucune remarque n'ayant été faite, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Installation d'un nouveau conseiller (délibération n° 2023-01)

M. le Maire présente Mme KRAU Magdaléna aux membres du conseil municipal et demande à ce qu'elle remplace M. MULLER Joël à qui a été adressé une demande de démission d'office par lettre recommandée pour absences non excusées depuis plus de 2 ans aux conseils municipaux.

Les membres du conseil adoptent la proposition que Mme KRAU siège en tant que nouvelle conseillère à l'unanimité.

3. Modification délibération n°2022-064 Achat terrains rue de Keskastel (délibération n°2023-02)

Mme ORDITZ Delphine, Adjointe au Maire, fait part aux membres du conseil d'une erreur lors de la rédaction de la délibération n°2022-064 concernant l'achat des terrains rue de Keskastel et, correction faite, demande à ce que le conseil approuve l'achat des terrains comme suit :

à Mme Heyser Emmanuelle domiciliée au n° 6 cité de la gare 57430 SARRALBE

- en parcelle 6 section 51 d'une surface de 27,35 ares
- en parcelle 6 section 177 d'une surface de 3,16 ares

soit une surface totale de 30,51 ares pour un montant de 19.375,00€.

à Mme Marie Denise REICH domiciliée au n° 11 rue de la Sarre 54430 SARRALBE

- en parcelle 6 section 287 d'une surface de 17,87 ares
- en parcelle 6 section 289 d'une surface de 2,09 ares

soit une surface totale de 19,96 ares pour un montant de 12.675,00€.

Le montant total de ces opérations s'élève à 32.050,00€ pour une surface totale de 50,47 ares.

Le conseil municipal accepte la correction proposée à l'unanimité.

4. Tarifs de location des salles (délibération n°2023-03)

M. le Maire présente aux membres du conseil les nouveaux tarifs de location des salles comme suit :

- location au Physic Club : 160€ mensuels + consommation réelle du chauffage et de l'électricité

M. le Maire propose d'appliquer ce tarif à partir du mois d'avril étant donné que le Physic Club a investi dans l'installation d'ampoules LED à ses frais.

- location aux professionnels : 450€ + consommation réelle du chauffage et de l'électricité

Après délibération, le conseil municipal accepte les propositions de M. le Maire et les nouveaux tarifs de location à l'unanimité.

5. Tarif journée continue au périscolaire (délibération n°2023-04)

M. le Maire propose de demander un montant de 20€, repas et goûters inclus, pour une journée continue au périscolaire si minimum de 5 enfants, pour cause de grève.

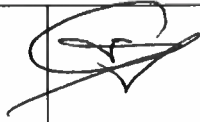
Le conseil municipal approuve ce tarif à l'unanimité.

Pour copie conforme

Fait à Herbitzheim, le 24 janvier 2023



Pour signature :

Le Maire : M. KUFFLER		La secrétaire : Mme ORDITZ	
-----------------------	--	-------------------------------	---

